

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 février 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-02-04-1 | Budget du Centre Communal d'Action Sociale -
Budget Primitif 2025**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 30 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.



Vu :

- Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123.8
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 103.46	13 103.46
Mouvements réels	13 103.46	3 500.00
Mouvements d'ordre	0.00	9 603.46
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 277 659.96	2 277 659.96
Mouvements réels	2 268 056.50	2 277 659.96
Mouvements d'ordre	9 603.46	0.00
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 290 763.42	2 290 763.42

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur 2 277 659.96 euros.

Elle est financée de la façon suivante :

- Recettes propres (Produits des usagers, subventions extérieures, etc.) : 648 730.15 euros
- Subvention d'équilibre du budget de la Ville à hauteur de 1 628 929.81 euros répartis comme suit :
 - 59 800.00 euros au titre du financement du Programme de Réussite Educative (PRE)
 - 1 569 129.81 euros au titre de l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/02/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250204-2025-02-04-1-DE

Publié ou notifié : 17/02/25